



# POINT CSE

**Suite à l'instance CSE du 10 février 2021**

## **Déclaration SNU PE PACA suite au drame de valence :**

Monsieur le Directeur Régional et Président du CSE

Vous êtes évidemment informé, et vous l'avez vécu en tant que Directeur Régional ARA, du drame de Valence. L'onde de choc a impacté tous les salariés de Pôle emploi. Au cours des groupes de paroles et des échanges qui ont eu lieu, une fois exprimé le choc, la sidération ou l'incompréhension, beaucoup ont déclaré : « *on s'attendait à ce que cela arrive un jour* ». Il nous apparaît urgent d'avoir une réflexion approfondie sur la sécurité qui soit en mesure de rassurer le personnel, mais aussi de renforcer par la formation le rapport et le contact à l'usager.

Nous pensons que l'établissement doit également intégrer que, même sans intention délibérée, il peut faire preuve de violence institutionnelle à l'encontre de nos usagers.

Cette situation extrême en rajoute sur le stress et la charge mentale que subissent les collègues au quotidien dans un contexte de crise jamais atteint à ce jour.

De plus, par 3 fois la direction générale a envoyé des messages forts à son personnel :

le 1<sup>er</sup> sur les salaires puisque désormais il n'est plus question d'augmentation de salaire mais de primes dont certaines ont semé des tensions dans les collectifs.

le 2<sup>nd</sup> concerne la mutuelle et la prévoyance : augmentation de la cotisation et baisse des prestations

le 3<sup>ème</sup> les renforts sont essentiellement des CDD dont peu seront cdisés. Qui peut penser que la crise sera terminée dans 18 mois ? Nous demandons la CDisation de tous les CDD.

Enfin que ce soit au National ou au régional force est de constater qu'il y a d'énormes tensions dans le dialogue social. Si nous avons souvent été entendus nous avons malheureusement rarement été écoutés. Nous espérons qu'enfin nos propositions et revendications seront enfin prises en compte. Merci

## **1 Plan Stratégique :**

A la lecture du plan 2020/2021 nous constatons quelques modifications liées à la pandémie et notamment une forte mobilisation de moyens liée au « plan jeune » financé par le plan de relance avec le risque d'exclure les autres publics. Pour le reste la DG reste sur le développement d'outils numériques avec la volonté d'éloigner le demandeur de nos services.

Le document ne tient pas compte de la situation que vit l'ensemble des sites. Lors des visites de site une partie des collègues exprime qu'ils sont conscients de la montée en charge liée à une crise hors norme, beaucoup pense qu'il serait temps de hiérarchiser les priorités. Nous sommes dans un cycle incroyable d'injonctions paradoxales. Pire, les nouveaux collègues en CDD sont formés à une vitesse (suite P2)

extraordinaire, sans avoir le tutorat qui correspond faute de temps. Un conseiller placement peut gérer sur une journée plusieurs injonctions toutes prioritaires. Les GDD souffrent en permanence du manque d'effectifs. Dans la période, un site sans GDD est un site en danger ! Les psychologues du travail constatent une augmentation du nombre de sollicitations. L'encadrement local ressent une augmentation de la pression, écartelé entre la réalité du terrain et la priorité institutionnelle.

**Le SNU demande une feuille de route et un plan stratégique en adéquation avec la situation actuelle, et les moyens qui vont avec.**

## 2 Matériel informatique et télétravail :

Avant la crise il était prévu d'avoir des réserves de PC portable sur les sites. Depuis, avec les recrutements, ces réserves ont été attribuées, et la DSI retire toutes les anciennes unités centrales, ce qui a mis des collègues confrontés à des pannes en difficulté pour travailler. La DR a prévu une nouvelle livraison, sans date précise.

Matériel pour les télétravailleurs : (Grand écran, fauteuil ergonomique ....) La commande ne pourra intervenir qu'à la fin de la négociation nationale sur le télétravail. Visiblement et vu le contexte cela peut prendre du temps.

Vous êtes nombreux à constater certains jours des délais d'attente très longs à l'AD. La direction n'est pas informée et va regarder.

### Informations sur attestation et ESI

**Attestation :** Toujours la même position uniquement dérogatoire à la main des ELD. **Si vous rencontrez des difficultés liées au couvre-feu n'hésitez pas à nous contacter.**

**ESI :** La direction maintient le principe de **3 ESI en présentiel** pour intégrer le temps de désinfection entre chaque usagers. Si un quatrième ESI est programmé il est pris en charge par un autre collègue. Force est de constater que les messages ne passent pas bien sur certains sites .

## 3 Nouveau suivi :

Tableau du déploiement



Un déploiement de l'offre de services d'ici au 30 juin 2021.

Une phase préparatoire de 2 mois minimum est requise avant la mise en œuvre effective par les agences.

### Cadencement du déploiement régional :

<b>Vague 1</b> Phase préparatoire : Janvier - Février 2021 Mise en œuvre : Mars 2021	<b>Vague 2</b> Phase préparatoire : Février - Mars 2021 Mise en œuvre : Avril 2021	<b>Vague 3</b> Phase préparatoire : Mars - Avril 2021 Mise en œuvre : Mai 2021	<b>Vague 4</b> Phase préparatoire : Avril - Mai 2021 Mise en œuvre : Juin 2021
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Digne + Sisteron</li> <li>• Manosque</li> <li>• Gap</li> <li>• Briançon</li> <li>• Le Cannet</li> <li>• Nice Centre</li> <li>• Nice Ouest</li> <li>• Aubagne</li> <li>• Arles</li> <li>• Martigues</li> <li>• Vitrolles</li> <li>• Marseille Paradis</li> <li>• Marseille La Valentine</li> <li>• Saint Raphael</li> <li>• Le Cannet Cœur du Var</li> <li>• Orange</li> <li>• Carpentras</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cannes</li> <li>• Menton</li> <li>• Nice Nord</li> <li>• Antibes Sophia</li> <li>• Aix Vallée de l'Arc</li> <li>• Salon de Provence</li> <li>• Istres</li> <li>• Miramas</li> <li>• Marseille Belle de Mai</li> <li>• Marseille Cap Pinède</li> <li>• Draguignan</li> <li>• Fréjus</li> <li>• Saint Maximin</li> <li>• Hyères</li> <li>• La Seine sur mer</li> <li>• La Garde</li> <li>• Six Fours</li> <li>• Toulon la Rode</li> <li>• Avignon Joly Jean</li> <li>• Avignon Réal Panier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cagnes Villeneuve</li> <li>• La Trinité</li> <li>• Nice Est</li> <li>• Aix Galice</li> <li>• Marseille Carré Gabriel</li> <li>• Brignoles</li> <li>• Golfe de Saint Tropez</li> <li>• Toulon Foch</li> <li>• Cavaillon</li> <li>• Pertuis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grasse</li> <li>• Gardanne</li> <li>• La Ciotat</li> <li>• Chateaubernard</li> <li>• Marignane</li> <li>• Marseille Blancarde</li> <li>• Marseille Pharo</li> <li>• Marseille Saint Charles</li> <li>• Marseille Château-Gombert</li> <li>• Marseille Mourepiane</li> <li>• Marseille Pont de Vivaux</li> <li>• Apt</li> <li>• Bollène</li> </ul>

**Pour le SNU** le démantèlement de l'activité PLACEMENT avec la création d'une 5ème dominante dénommée « SUIVI » après les dominantes GDD –PLACEMENT –ENTREPRISE et CRE va rendre encore plus complexe les demandes de mutation intra région et quasi impossible les demandes inter régions puisque la BDE met en place des postes fléchés et distincts en terme d'activité. Sans oublier le parcours de formation différencié car pour les conseillers SUIVI, la formation sera tournée exclusivement vers l'animation et le numérique mais les exclura d'office du CEP. Le « conseiller » en dominante SUIVI risque de ne pas être, selon nous, un conseiller de plein exercice puisqu'il ne réalisera pas l'ensemble des activités de conseiller. Il ne sera là que pour animer un réseau, dès lors qu'il faudra accompagner le demandeur dans une formation, une réorientation professionnelle ou la délivrance du CEP il sera contraint de passer la main à un conseiller CEP.

Contrairement à ce que semble croire la Direction, être conseiller ce n'est pas que faire l'accueil, l'inscription et réaliser une revue de portefeuille régulière, cela va bien au-delà !

#### **4 WEPLAN :**

RDVA s'arrête vive WEPLAN, l'outil qui va automatiser la programmation en agence. Au vu de la méthode qui prévoit une réunion collective de co-construction sur tous les sites et de nombreuses heures de paramétrage pour l'ELD il ne reste plus qu'à espérer qu'il n'y ait pas de bug.

#### **5 EPA :**

La campagne EPA est ouverte depuis le 01/02/2021 et fermera automatiquement le 30/04/2021. Le formulaire EPA est désormais organisé en 3 grandes parties : Bilan, Perspectives et Conclusions. Les sous-parties sont les mêmes. On y retrouve donc :

-Le bilan des actions de développement et de leur mise en œuvre opérationnelle et échange plus large autour des compétences développées au cours de la période écoulée, à l'appui notamment des résultats des autodiagnostic (idem année précédente).

-La partie perspective : émission des besoins au regard des objectifs/contributions fixés et des souhaits d'évolution (idem année précédente).

-Dans la partie « Télétravail » : compte-tenu de la période écoulée, ajout d'une mention sur le retour d'expérience sur le télétravail.

-Dans la partie « Souhaits d'évolution » : ajout de la mention « Souhait d'exercer une activité complémentaire »

Un formulaire « Plan d'Actions Partagé » sera généré à l'issue de la date de campagne pour tout agent ayant fait l'objet d'un plan d'actions partagé et dont le formulaire sera validé. Il permettra au manager de pouvoir suivre chaque plan d'actions et faire un bilan à 6 mois en lien avec la campagne promotion.

-Le processus de clôture du formulaire EPA est simplifié. Dans la partie « Conclusion agent »: suppression du caractère obligatoire de la complétude.

RAPPEL : l'EPA et l'autodiagnostic ne sont pas liés et restent sur la base du volontariat.

#### **6 Formation :**

Les CDD longs sont priorités et la DR étudie la possibilité d'augmenter le nombre de formateurs occasionnels. Le SNU comprend cette fois les priorités de l'établissement, si celle-ci reste raisonnable dans la durée. Dans la période tous les salariés ont des besoins en formation.

## 7 Statut public :

Point d'étape tous les statuts publics ont reçu un courrier leur signifiant leur positionnement en termes d'indice. Ils vont recevoir en recommandé un courrier leur signifiant leur positionnement sur le référentiel métier. Dès lors ils pourront demander un entretien dans un délai d'un mois avec l'encadrement s'ils estiment que cela ne correspond pas à leur situation.

**RAPPEL : le SNU a voté contre** au comité Central. Vous pouvez retrouver le POINT PUBLIC sur notre site avec la grille et aussi pourquoi nous avons voté CONTRE.

## 8 ASC :

Au vu des nombreuses situations complexes que rencontrent nos collègues et les remontées de la commission prêts et secours le CSE décide d'augmenter cette ligne budgétaire afin de répondre aux besoins. La ligne budgétaire passe à 100 000 euros

Vote majoritaire. POUR SNU CGT FO SUD SNAP CFDT Abstention CGC NPPV UNSA

## Prochain CSE le 25 février

**A bientôt pour un nouveau « POINT CSE » avec le SNU !**

**N'hésitez pas à nous faire part de vos expériences, questions... par mail : [syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr), afin que nous puissions porter votre voix pour plus d'info CONTACTEZ nos élus SNU CSE :**

**Fabienne Touzé, Sébastien Demaries, Eve Xella, Olivier Peyron, Robert Chuzel, Zora Ousahla, Jeannine Ruggieri, Gérald Cornillad**

**Eric Almagro Représentant Syndical.**



Contact : [syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr) - 06 71 98 64 19